



# Syndicat Intercommunal d'Information Géographique

## Compte rendu de la réunion du Comité Syndical

Séance du 26 avril 2017 à 18h00

Au siège situé 1005 route de Vénéjan à Saint-Nazaire

Nombre de délégués présents : 23

### Présents :

Mesdames BESSON, FOURNIS ;

Messieurs MASSE, FRENE, PEYRIERE, DELALIEU, FOURNIER, VOLLE, PUGNERE, GREMONT, LAURENT, LAMARRE, TRIDOT, PACE, SOUFFLET, SCHEINTER, DECORME, LAHAYE, VIGNES, COMBA, REMUSAT, SALLE, LOISON,

### Absents et Excusés :

Mesdames COSTA, DUCHER, PONS, SABOULIN-BOLLENA

Messieurs MONTANE, BROCHE, DAVY, ROBERT, ANDRE, MANTOZ, KESER, ROCA, UMBACH, SEU, PIRONDEAU, FABROL, MAIRESSE, HUBERT, GERME, LAVAUD, MAZZOLENI,

Présent sans droit de vote : Monsieur JERMIDI

Secrétaire de séance : Monsieur REMUSAT

Le quorum étant atteint :

Le Président, Monsieur PACE, débute la séance,

Monsieur REMUSAT est nommé secrétaire de séance.

## **1. Approbation du PV du 08 mars 2017**

Monsieur PACE présente le compte rendu réalisé à la suite du conseil du 08 mars 2017.

Les élus n'ayant aucun commentaire, le PV est adopté à l'unanimité.

## **2. Indemnité de conseil au trésorier principal pour l'année 2017**

Monsieur PACE indique que ce point sera voté chaque année par les élus du SiiG.

En effet ceux-ci ont décidé de voter le taux de cette indemnité chaque année et non pour la durée du mandat.

Le conseil syndical décide à l'unanimité :

- de demander le concours du trésorier pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'exercice 2017,
- d'attribuer cette indemnité à M. Thierry TOESCA, comptable public, selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,
- de prévoir les crédits nécessaires au budget de l'année en cours et de les imputer au compte 6225 du budget primitif.

### 3. Décision modificative n°2

Monsieur PACE indique que cette DM n°2 du budget 2017 est un simple jeu d'écritures pour rajouter des crédits nécessaires sur les articles correspondants.

INVESTISSEMENT DEPENSES			
CHAP.	ART.	OBJET	MONTANT
		<b>TOTAL</b>	

INVESTISSEMENT RECETTES			
CHAP.	ART.	OBJET	MONTANT
		<b>TOTAL</b>	

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
CHAP.	ART.	OBJET	MONTANT
011	6288	Divers	- 1 710,00
011	6256	Missions	+ 400,00
012	6451	Cotisations à l'URSSAF	+ 560,00
012	6474	Versements aux autres œuvres sociales	+ 150,00
012	6478	Autres charges sociales diverses	+ 100,00
012	6488	Autres charges sociales diverses	+ 400,00
65	6531	Indemnités des élus	+ 100,00
		<b>TOTAL</b>	<b>+ 00,00</b>

FONCTIONNEMENT RECETTES			
	ART.	OBJET	MONTANT
		<b>TOTAL</b>	

Le conseil syndical approuve à l'unanimité la décision modificative n°2/2017 présentée ci-dessus.

### Questions diverses

#### ➤ Future adhésion de la commune de la Bastide-d'Engras

Monsieur PACE indique que la commune de la Baside d'Engras souhaite rejoindre le SiiG. Il ajoute que c'est une commune qui fait partie de la Communauté de Commune Pays d'Uzès. Cette adhésion peut attirer d'autres communes de la CCPU, car suite aux nombreux courriers envoyés par le SIG, présenter le SiiG c'est la première commune qui souhaite adhérer. Il précise que la commune de la Bastide d'Engras comptabilise 213 habitants.

➤ **Nouvelles « cartes en 1 clic ! » sur les stationnements handicapés, les aires de services pour camping-cars et les bornes de recharge pour véhicules électriques**

Monsieur PACE donne la parole à Monsieur CONSTANT, responsable technique du SiiG. Monsieur CONSTANT rappelle que « cartes en 1 clic ! » est un nouveau service accessible à partir du site internet : [www.siiig.fr](http://www.siiig.fr), dans la rubrique « CONSULTATION EN LIGNE ». Ce module regroupe un certain nombre de cartes avec les informations utiles pas thème. Ces cartes sont aussi consultables depuis les tablettes et smartphones.

Monsieur CONSTANT présente les 3 nouvelles « cartes en 1 clic ! » disponibles :

- La carte des bornes de recharge pour véhicules électriques.
- La carte des aires de services pour camping-car qui indique les aires de service pour les camping-cars et non pas les aires de stationnement seulement. Seules sont en effet mentionnées les aires qui disposent des services adaptés aux camping-cars (vidange des eaux usées, eau potable, recharge électrique et autres services éventuels).
- La carte des stationnements handicapés qui référence les places de stationnement pour les véhicules des personnes à mobilité réduite.

Monsieur PACE ajoute que si les communes ont des demandes particulières concernant la mise en place d'une nouvelle « carte en 1 clic ! », elles peuvent en faire la demande auprès du SiiG qui étudiera la proposition et mettra en place la nouvelle carte, si elle répond à un besoin utile pour l'ensemble des communes adhérentes.

➤ **Poursuite de la mise à jour des bases « Adresses » et « Cimetières »**

Monsieur CONSTANT informe le conseil que la base « Adresses » a été complètement mise à jour sur le territoire de 30 communes adhérentes. Ces mises à jour représentent : 3238 voies nommées (plus de 1500 kilomètres de voies) et 23556 numéros d'entrées de propriétés. L'ensemble des données adresses (entrées de propriétés) ont été répertoriées par GPS.

Actuellement, la mise à jour des données adresses est en cours sur le territoire de 12 communes.

Les données adresses sont des données centrales utilisées par l'ensemble des utilisateurs des applications du SiiG.

Monsieur CONSTANT explique que les données qui ont été entièrement mises à jour sur le territoire d'une commune adhérente, sont transmises ensuite aux partenaires du SiiG.

Monsieur LAMARRE, élu de la commune de Pont Saint-Esprit, aimerait savoir pourquoi les adresses de la commune de Pont-St-Esprit ne sont toujours pas à jour sur Google Maps, Tom-Tom et Via Michelin ?

Monsieur PACE lui répond que le SiiG dispose d'une convention avec Tom-Tom mais pas avec les autres prestataires.

Monsieur CONSTANT ajoute que les mises à jour internes à ces prestataires sont indépendantes de la volonté du SiiG qui a pourtant bien fait son travail de transmission. Il informe qu'il va s'attacher à relancer les services de cette société.

Monsieur DELALIEU, élu de la commune de Cornillon, indique que sur sa commune les données adresses ont bien été transmises par le SiiG. Cela fait 6 mois qu'elles sont à jour chez les différents prestataires aujourd'hui.

Monsieur CONSTANT explique aussi que le SiiG poursuit la mise à jour de la base « Cimetières ». Actuellement, 84 cimetières communaux répartis dans 35 communes sont à jour, ce qui représente 15146 emplacements cartographiés. Sur ces emplacements, les services de l'Etat Civil des Mairies ont pu répertorier 4362 concessions et 6773 défunts.

Il ajoute que la réalisation du plan des cimetières est actuellement en cours sur 2 communes adhérentes : Saint-Marcel de Careiret et Laudun L'Ardoise.

### ➤ **Présentation de vMap (successeur de Veremap)**

Monsieur CONSTANT indique que le budget voté en 2017 prévoit l'installation du successeur de l'application de cartographie en ligne du SiiG : Veremap. Cette nouvelle application est dénommée « vMap ». vMap dispose d'une technologie qui permet un rafraichissement plus fluide et plus rapide du plan lors de la navigation cartographique des utilisateurs.

L'un des intérêts de l'application vMap est aussi de permettre l'affichage et la consultation de données qui ne doivent plus être nécessairement hébergées sur le serveur du SiiG mais sur des serveurs distants. Cela permet de bénéficier de données directement mises à jour sur les serveurs distants sans avoir à les rapatrier sur le serveur du syndicat.

Monsieur LOISON, élu de la commune de Vénéjan, demande si, sur ce principe, l'application vMap permettra la consultation à distance des données cadastrales.

Monsieur CONSTANT lui répond que cette possibilité n'est pas encore disponible pour l'instant mais que la DGFIP et l'IGNf travaillent à l'instauration d'un registre parcellaire unique qui sera disponible sous forme de flux, et donc utilisable à distance.

Il indique que, dans un premier temps, l'accès à vMap permettra la consultation des données cadastrales. L'application Veremap rassemble en effet un très grand nombre de modules qui ont tous été implémentés au SiiG. La migration, vers vMap, des modules métiers et des données qui y sont associées prendra beaucoup de temps.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Pace laisse la parole aux élus.

Monsieur REMUSAT élu de la commune de Saint-Pons la Calm, indique que si les communes disposent de plans du cadastre napoléonien, elles peuvent les faire scanner et transmettre les fichiers au SiiG pour que le cadastre soit mis en ligne sur l'application Veremap.

Monsieur CONSTANT ajoute que si le cadastre napoléonien est disponible, sa comparaison avec le cadastre actuel est possible à partir des fonctionnalités de comparaison de cartes disponibles dans l'application. Il précise enfin que le cadastre napoléonien est actuellement disponible sur le territoire de quatre communes adhérentes (Bagnols-sur-Cèze, Saint-Gervais, Saint-Laurent des Arbres et Saint-Pons la Calm).

L'ordre du jour étant épuisé et les élus n'ayant pas d'autre question, Monsieur PACE clôt la séance à 18h45.